

Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat
Pact Arim Dordogne



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN
2 LOGEMENTS**

24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

Dossier DCE / MAI 2009

C . C . T . P
LOT 07 – REVETEMENT DE SOLS - FAIENCES

Sommaire

PRESCRIPTIONS GENERALES	2
07.1 DEFINITION DE LA PRESTATION	2
07.2 DOCUMENTS TECHNIQUES / NORMES	2
07.3 QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE	2
07.3.1 GENERALITES	2
07.3.2 GRES CERAME	2
07.3.3 FAIENCES	3
07.3.4 LES PVC	3
07.3.5 PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE	3
07.3.6 MANUTENTION/PROTECTION	4
DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
07.4 NOTA	5
07.5 CARRELAGE DE SOL	5
07.5.1 FINITION "GRES CERAME-POSE SCHELLEE"	5
07.6 REVETEMENT DE SOL	6
07.6.1 FINITION PVC "LES"	6
07.7 CARRELAGE MURAL	6
07.7.1 PROTECTION A L'EAU	6
07.7.2 FINITION "FAIENCE-POSE COLLEE"	6
07.8 ACCESSOIRES	7
07.8.1 PROFILS "PVC"	7
07.9 DIVERS	7
07.9.1 PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE	7

PRESCRIPTIONS GENERALES

07.1 DEFINITION DE LA PRESTATION

Le CCTP du présent lot concerne les travaux de REVETEMENT DE SOLS - FAIENCES à exécuter pour la Requalification et Réhabilitation de la Salle des Fêtes - 87240 AMBAZAC.

07.2 DOCUMENTS TECHNIQUES / NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

- DTU 52
 Revêtement de sols scellés
- DTU 53.2
 Revêtement de sols plastiques collés

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

- Tolérances de planéité des supports et de l'ouvrage fini
- Cahier des prescriptions techniques d'exécution des revêtements muraux collés, n° 1369 et 1370 (mortier colle et ciment colle en milieu caséine)
- Groupe spécialisé n° 13
- Normes françaises AFNOR qualitatives et dimensionnelles
- Arrêté du 31 janvier 1986, relatif à la protection des bâtiments contre l'incendie.
- Règles de sécurité dans les Etablissements Recevant du Public
- Toutes normes ou DTU en vigueur à la remise des offres.

07.3 QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE

07.3.1 GENERALITES

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'Architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des Normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'Architecte.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'Architecte. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en oeuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

07.3.2 GRES CERAME

POSE SCLEE

- Après nettoyage et humidification du support, pose des carreaux sur un mortier de ciment maigre de dosage approprié, saupoudré de ciment pur et lissé. Les carreaux seront posés de façon à assurer une adhérence parfaite au mortier qui devra refluer partiellement dans les joints.

POSE COLLEE

- Après nettoyage et dépoussiérage, application d'un mortier colle épais, à réaliser conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et normes en vigueur (produit sous avis technique).

JOINTS

- Pour les surfaces carrelées supérieures à 12 m², le carrelage et mortier de pose seront désolidarisés des parois par un polystyrène de 10 cm d'épaisseur.

JOINTS DE FRACTIONNEMENT

- A exécuter dans les locaux d'une surface supérieure à 60 m² ; ces joints intéresseront le mortier de pose et le carrelage et seront exécutés avec une matière souple ou semi-rigide.

JOINTS ENTRE CARREAUX

- Mortier pour joints de carrelage jusqu'à 6 mm d'épaisseur, réalisés au ciment ou à la résine époxy suivant la nature des locaux conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et normes en vigueur.

PRODUITS

- Carreaux grés cérame correspondant aux prescriptions de la norme NF.P 61.405 et mis en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant.
- Classement UPEC U4.P4.E3.C2
- Format: 20/20 et 30/30
- Epaisseur: 8mm
- Aspect: Lisse.

07.3.3 **FAIENCES**

POSE COLLEE

- Pose collée sur support plaques de plâtre matine ou étanchéité par un mortier colle épais conformément aux prescriptions du fabricant (produit sous avis technique).

JOINTS ENTRE CAREAUX

- Mortier pour joints de faïence jusqu'à 6 mm d'épaisseur, à réaliser conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et Normes en vigueur.

PRODUIT

- Carreaux de faïence mate, suivant spécifications, caractéristiques et classement en conformité avec les prescriptions de l'article 211 du DTU n° 55.
 - Format: 20/20
 - Epaisseur: 6mm.

07.3.4 **LES PVC**

Revêtement de sols en lés vinylique sur mousse Pvc chimique disposant en complément d'une sous-couche armée de voile de verre, d'une couche calandree en Pvc. La couche d'usure non chargée du groupe d'abrasion T et renforcée par un traitement polyuréthane facilitant l'entretien.

- Epaisseur: 3,45mm
- Classement UPEC: U4 P3 E2/3 C2
- Réaction au feu M3
- Phonique dB 20

Mise en oeuvre

- La mise en oeuvre doit être conforme aux prescriptions de la norme NF P 63-203.
- Lès disposés inversés et collage avec une émulsion acrylique préconisée par le fabricant.
- Joints soudés à chaud par cordon d'apport V1001 en pose bord à bord.

07.3.5 **PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE**

A- Protectons générales

- L'entreprise devra prévoir toutes les protections réglementaires qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en oeuvre de ses matériaux

B- Protection/Coordination/Santé/Sécurité

- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.
- Elle devra aussi tenir compte des demandes énumérées dans le rapport du coordonnateur S.P.S

C- Nettoyage

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.
- La Maîtrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot.

D- Traitement des gravois et déchets

- Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ses déchets
Ce tri et de recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence
- Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacués dans les 48 heures, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables.
- Se reporter au rapport du coordonnateur S.P.S
- L'entreprise devra prévoir le tri et l'évacuation de l'ensemble de ses gravats vers des décharges agréées en accord avec l'Architecte

07.3.6

MANUTENTION/PROTECTION

A- Manutention

- Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur

B- Protection

- **L'entreprise est entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception**
- Elle devra prendre toutes les précautions pour que ses ouvrages ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier
- Elle devra aussi lors de travaux sur des bâtiments existants prévoir toutes les protections nécessaires des ouvrages à conserver.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra :

- La fourniture, la pose et la manutention de tous ses matériaux.

07.4

NOTA

Tous les ouvrages devront être réalisés avec toutes les précautions requises dans les conditions telles, qu'ils présentent toutes les qualités de solidité et de durée.

Il est expressément spécifié que l'entrepreneur devra l'exécution complète et parfaite de la totalité de ses ouvrages, façons et fourniture nécessaires pour obtenir celle-ci dans le respect des règles de l'art, les DTU et Normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

L'entrepreneur est censé inclure dans son prix le chiffrage de tous les éléments matériels ou travaux nécessaires à une bonne réalisation des ouvrages et compléter de part sa connaissance les manques éventuels du CCTP.

L'entreprise devra se conformer aux indications, recommandations et obligations du Plan Général de Coordination joint au présent appel d'offre pour l'élaboration de son prix.

De plus l'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables, dans l'ordre général et par analogie étant entendu qu'il doit assurer le complet et parfait achèvement des travaux prévus ou non au CCTP ci-après, conformément aux règles de l'art et de la bonne construction et ce, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission aux plans, CCTP, aux avant-métrés, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis

Toutes modifications que pourrait apporter l'entreprise sur les plans d'Architecte en amont de réalisation devront être formulées par écrit à celui-ci pour accord

L'entreprise devra avoir une parfaite connaissance des plans EDL (Etat des Lieux) et Plans Projet - Toutes remarques et questions se rapportant au projet devront être stipulées par écrit sur feuille séparée en complément de l'offre.

07.5

CARRELAGE DE SOL

07.5.1

FINITION "GRES CERAME-POSE SCELLEE"

07.5.1.1

Sur carrelage existant

Carrelage grés Cérame des Ets R.A.K référence Desert Goby ou techniquement équivalent comprenant:

- Nettoyage du support existant avec produits appropriés
- Un isolant de 40mm d'épaisseur (posé sur toute la surface du dallage avec remonbée
- Chape de pose au mortier de dosage et épaisseur appropriés
- Posé droite de carrelage de format 30/30
- Joints ciment
- Découpes
- Plinthes droites assorties compris colle, découpes et alignement des joints avec le sol
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée
- Entrée, WC, repas et cuisine

07.5.1.2

Sur dallage béton

Carrelage grés Cérame des Ets R.A.K référence Desert Goby ou techniquement équivalent comprenant:

- Nettoyage du support
- Un isolant Unimat Sol Supra ou techniquement équivalent de 70mm d'épaisseur (R=2,00m².K/X) posé sur toute la surface du dallage avec remonbée
- Chape de pose au mortier de dosage et épaisseur appropriés
- Pose droite de carrelage de format 30/30
- Joints ciment référence 542 - Proljoint S
- Découpes
- Plinthes droites assorties compris colle, découpes et alignement des joints avec le sol
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chauss e
- Entr e, vestibule, WC et chambre 1

LOGEMENT 2

- Rez de chauss e
- Salon

07.6 **REVETEMENT DE SOL**

07.6.1 **FINITION PVC "LES"**

Rev tement plastique en l s des Ets TARKETT B timent r f rence TX162 ou techniquement  quivalent comprenant:

- R ception du support (chape liquide ex cut e oar le lot 01 Gros Oeuvre)
- Nettoyage du support
- Colle pr conis e par le fabricant
- Pose du rev tement Pvc en l s de 2,00, 3,00 ou 4,00ml avec traitement polyur thane (Topclean X-treme)
- D coupes
- Traitement des joints avec cordons soud s   froid
- Toutes suj tions n cessaires de mise en oeuvre conform ment aux prescriptions techniques du fabricant et r glementations en vigueur.

Aff.Acoustique: 20 dB(A)

Coloris : Au choix de l'Architecte dans la gamme dessin bois du fabricant

Classement: U2S.P2.E2.C2.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chauss e
- Salon et cuisine
- Etage
- Ensemble des pi ces de ce niveau

LOGEMENT 2

- Etage
- Ensemble des pi ces de ce niveau

07.7 **CARRELAGE MURAL**

07.7.1 **PROTECTION A L'EAU**

Membrane d'imperm abilisation des Ets PLACOPLATRE s rie Placotanche ou techniquement  quivalent comprenant:

- R ception des supports
- Pr paration du support
- Application d'un primaire
- Pontages n cessaires
- Tissu de verre sur chaque angle
- Toutes suj tions n cessaires de mise en oeuvre conform ment aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Etage
- Salle de bains
- * Au droit des fa ences de la douche

LOGEMENT 2

- Etage
- Salle de bains
- * Au droit des fa ences de la douche

07.7.2 **FINITION "FAIENCE-POSE COLLEE"**

Fa ence mural des Ets DEVRES ou techniquement  quivalent comprenant:

- R ception des supports et nettoyage
- Pr paration n cessaires

- Pose des carreaux de format 15/15 à la colle appropriée aux différents supports
- Joints ciment blanc
- Découpes et calepinage (carreau entier)
- Joint silicone après pose des faïences
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris: Au choix de l'Architecte dans la palette complète.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Prévision de 25m²

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Prévision de 25m²

07.8

ACCESSOIRES

07.8.1

PROFILS "PVC"

Baguettes d'arrêts Pvc.

Profil Pvc des Ets SCHLÜTER ou techniquement équivalent comprenant:

- Nettoyage du support
- Profil Jolly-P de même épaisseur que le carrelage
- Encollage
- Découpes soigneuses
- Accessoires
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Rez de chaussée et étage
- Pour arrêt verticaux des faïences

LOGEMENT 2

- Rez de chaussée et étage
- Pour arrêt verticaux des faïences

Profil de raccordement Dilex

Profil Pvc des Ets SCHLÜTER Dilex-AS ou techniquement équivalent de même épaisseur que le mortier de pose et le carrelage compris découpes soigneuses et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Au choix de l'Architecte.

Localisation :

LOGEMENT 1

- Etage
- Salle d'eau
- * Au pourtour du receveur à douche - entre faïences et receveur

LOGEMENT 2

- Etage
- Salle d'eau
- * Au pourtour du receveur à douche - entre faïences et receveur

07.9

DIVERS

07.9.1

PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE

A- Protection/Coordination/Santé/Sécurité

- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et

des règlements en vigueur.

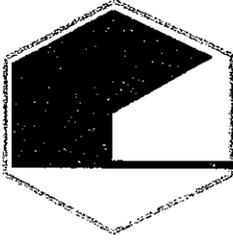
- Elle devra aussi tenir compte des demandes énumérés dans le rapport du coordonnateur S.P.S

B- Nettoyage

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.
- La Maitrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot

C- Traitement des gravois et déchets

- Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ses déchets
Ce tri et de recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence
- Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacués dans les 48 heures, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables



Mouvement Pact Arim

pour l'Amélioration de l'Habitat
Pact Arim Dordogne



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN
2 LOGEMENTS**

24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

Dossier DCE / MAI 2009

D . P . G . F
LOT 07 – REVETEMENT DE SOLS - FAIENCES

LOGEMENT 1

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
DESCRIPTION DES OUVRAGES				
07.5				
07.5.1				
07.5.1.2				
07.6				
07.6.1				
07.7				
07.7.1				
07.7.2				
07.8				
07.8.1				
07.9				
07.9.1				

Récapitulatif

Total Lot N°07 Revêtement de sols - Faïences

Montant HT
Montant TVA (19,60%)
Montant TTC

LOGEMENT 2

Récapitulatif

Total Lot N°07 Revêtement de sols - Faïences

Montant HT

Montant TVA (19,60%)

Montant TTC